

UPOV

TG/198/2(proj.3)

ORIGINAL : anglais

DATE : 2013-07-11

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

Genève

PROJET

CIBOULETTE

Code UPOV : ALLIU_SCH

Allium schoenoprasum L.

PRINCIPES DIRECTEURS

POUR LA CONDUITE DE L'EXAMEN

DE LA DISTINCTION, DE L'HOMOGÉNÉITÉ ET DE LA STABILITÉ

*établis par un expert des Pays-Bas**pour examen par le**Comité de rédaction élargi à sa réunion
qui se tiendra à Genève les 8 et 9 janvier 2014*

Autres noms communs :*

<i>nom botanique</i>	<i>anglais</i>	<i>français</i>	<i>allemand</i>	<i>espagnol</i>
<i>Allium schoenoprasum</i> L.	Chives	Ciboulette	Schnittlauch	Cebollino

Ces principes directeurs ("principes directeurs d'examen") visent à approfondir les principes énoncés dans l'introduction générale (document TG/1/3) et dans les documents TGP qui s'y rapportent afin de donner des indications concrètes détaillées pour l'harmonisation de l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS) et, en particulier, à identifier des caractères convenant à l'examen DHS et à la production de descriptions variétales harmonisées.

DOCUMENTS CONNEXES

Ces principes directeurs d'examen doivent être interprétés en relation avec l'introduction générale et les documents TGP qui s'y rapportent.

* Ces noms, corrects à la date d'adoption des présents principes directeurs d'examen, peuvent avoir été révisés ou actualisés. [Il est conseillé au lecteur de se reporter au code taxonomique de l'UPOV, sur le site Web de l'UPOV (www.upov.int), pour l'information la plus récente].

<u>SOMMAIRE</u>	<u>PAGE</u>
1. OBJET DE CES PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN.....	3
2. MATERIEL REQUIS.....	3
3. METHODE D'EXAMEN.....	3
3.1 NOMBRE DE CYCLES DE VEGETATION.....	3
3.2 LIEU DES ESSAIS.....	3
3.3 CONDITIONS RELATIVES A LA CONDUITE DE L'EXAMEN.....	3
3.4 PROTOCOLE D'ESSAI.....	3
3.5 ESSAIS SUPPLEMENTAIRES.....	3
4. EXAMEN DE LA DISTINCTION, DE L'HOMOGENEITE ET DE LA STABILITE.....	4
4.1 DISTINCTION.....	4
4.2 HOMOGENEITE.....	5
4.3 STABILITE.....	5
5. GROUPEMENT DES VARIETES ET ORGANISATION DES ESSAIS EN CULTURE.....	5
6. INTRODUCTION DU TABLEAU DES CARACTERES.....	6
6.1 CATEGORIES DE CARACTERES.....	6
6.2 NIVEAUX D'EXPRESSION ET NOTES CORRESPONDANTES.....	6
6.3 TYPES D'EXPRESSION.....	6
6.4 VARIETES INDIQUEES A TITRE D'EXEMPLES.....	7
6.5 LEGENDE.....	7
7. TABLE OF CHARACTERISTICS/TABLEAU DES CARACTERES/MERKMALSTABELLE/TABLA DE CARACTERES.....	8
8. EXPLICATIONS DU TABLEAU DES CARACTERES.....	10
8.1 EXPLICATIONS PORTANT SUR PLUSIEURS CARACTERES.....	10
8.2 EXPLICATIONS PORTANT SUR CERTAINS CARACTERES.....	10
9. BIBLIOGRAPHIE.....	12
10. QUESTIONNAIRE TECHNIQUE.....	13

1. Objet de ces principes directeurs d'examen

Ces principes directeurs d'examen s'appliquent à toutes les variétés de *Allium schoenoprasum* L.

2. Matériel requis

2.1 Les autorités compétentes décident de la quantité de matériel végétal nécessaire pour l'examen de la variété, de sa qualité ainsi que des dates et lieux d'envoi. Il appartient au demandeur qui soumet du matériel provenant d'un pays autre que celui où l'examen doit avoir lieu de s'assurer que toutes les formalités douanières ont été accomplies et que toutes les conditions phytosanitaires sont respectées.

2.2 Le matériel doit être fourni sous forme de semences.

2.3 La quantité minimale de matériel végétal à fournir par le demandeur est de :

7000 semences.

Les semences doivent satisfaire aux conditions minimales exigées pour la faculté germinative, la pureté spécifique, l'état sanitaire et la teneur en eau, indiquées par l'autorité compétente. Dans le cas où les semences doivent être maintenues en collection, la faculté germinative doit être aussi élevée que possible et indiquée par le demandeur.

2.4 Le matériel végétal doit être manifestement sain, vigoureux et indemne de tout parasite ou toute maladie importants.

2.5 Le matériel végétal ne doit pas avoir subi de traitement susceptible d'influer sur l'expression des caractères de la variété, sauf autorisation ou demande expresse des autorités compétentes. S'il a été traité, le traitement appliqué doit être indiqué en détail.

3. Méthode d'examen

3.1 *Nombre de cycles de végétation*

En règle générale, la durée minimale des essais doit être de deux cycles de végétation indépendants.

3.2 *Lieu des essais*

En règle générale, les essais doivent être conduits en un seul lieu. Pour les essais conduits dans plusieurs lieux, des indications figurent dans le document TGP/9, intitulé "Examen de la distinction".

3.3 *Conditions relatives à la conduite de l'examen*

Les essais doivent être conduits dans des conditions assurant une croissance satisfaisante pour l'expression des caractères pertinents de la variété et pour la conduite de l'examen.

3.4 *Protocole d'essai*

3.4.1 Chaque essai doit être conçu de manière à porter au total sur 60 plantes au moins, qui doivent être réparties en 2 répétitions au moins.

3.4.2 Les essais doivent être conçus de telle sorte que l'on puisse prélever des plantes ou parties de plantes pour effectuer des mesures ou des dénombrements sans nuire aux observations ultérieures qui doivent se poursuivre jusqu'à la fin de la période de végétation.

3.5 *Essais supplémentaires*

Des essais supplémentaires peuvent être établis pour l'observation de caractères pertinents.

4. Examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité

4.1 *Distinction*

4.1.1 Recommandations générales

Il est particulièrement important pour les utilisateurs de ces principes directeurs d'examen de consulter l'introduction générale avant toute décision quant à la distinction. Cependant, il conviendra de prêter une attention particulière aux points ci-après.

Des indications supplémentaires figurent dans les documents TGP/9 "Examen de la distinction" et TGP/8 "Protocole d'essai et techniques utilisés dans l'examen de la Distinction, de l'Homogénéité et de la Stabilité".

4.1.2 Différences reproductibles

Les différences observées entre les variétés peuvent être suffisamment nettes pour qu'un deuxième cycle de végétation ne soit pas nécessaire. En outre, dans certains cas, l'influence du milieu n'appelle pas plus d'un cycle de végétation pour s'assurer que les différences observées entre les variétés sont suffisamment reproductibles. L'un des moyens de s'assurer qu'une différence observée dans un caractère lors d'un essai en culture est suffisamment reproductible consiste à examiner le caractère au moyen de deux observations indépendantes au moins.

4.1.3 Différences nettes

La netteté de la différence entre deux variétés dépend de nombreux facteurs, et notamment du type d'expression du caractère examiné, selon qu'il s'agit d'un caractère qualitatif, un caractère quantitatif ou encore pseudo-qualitatif. Il est donc important que les utilisateurs de ces principes directeurs d'examen soient familiarisés avec les recommandations contenues dans l'introduction générale avant toute décision quant à la distinction.

4.1.4 Nombre de plantes ou parties de plantes à examiner

Sauf indication contraire, aux fins de la distinction, toutes les observations portant sur des plantes isolées doivent être effectuées sur 30 plantes ou des parties prélevées sur chacune de ces 30 plantes et toutes les autres observations doivent être effectuées sur la totalité des plantes de l'essai, sans tenir compte d'éventuelles plantes hors-type.

4.1.5 Méthode d'observation

La méthode recommandée pour l'observation du caractère aux fins de la distinction est indiquée par le code suivant dans la deuxième colonne du tableau des caractères (voir le document TGP/9 "Examen de la distinction", section 4 "Observation des caractères" :

MG : mensuration unique d'un ensemble de plantes ou de parties de plantes

MS : mensuration d'un certain nombre de plantes isolées ou de parties de plantes

VG : évaluation visuelle fondée sur une seule observation faite sur un ensemble de plantes ou de parties de plantes

VS : évaluation visuelle fondée sur l'observation d'un certain nombre de plantes isolées ou de parties de plantes

Type d'observation : visuelle (V) ou mesure (M)

L'observation "visuelle" (V) est une observation fondée sur le jugement de l'expert. Aux fins du présent document, on entend par observation "visuelle" les observations sensorielles des experts et cela inclut donc aussi l'odorat, le goût et le toucher. Entrent également dans cette catégorie les observations pour lesquelles l'expert utilise des références (diagrammes, variétés indiquées à titre d'exemples, comparaison deux à deux) ou des chartes (chartes de couleur). La mesure (M) est une observation objective en fonction d'une échelle graphique linéaire, effectuée à l'aide d'une règle, d'une balance, d'un colorimètre, de dates, d'un dénombrement, etc.

Type de notation : pour un ensemble de plantes (G) ou des plantes isolées (S)

Aux fins de l'examen de la distinction, les observations peuvent donner lieu à une notation globale pour un ensemble de plantes ou parties de plantes (G), ou à des notations pour un certain nombre de plantes ou parties de plantes isolées (S). Dans la plupart des cas, la lettre "G" correspond à une notation globale par variété et il n'est pas possible, ni nécessaire, de recourir à des méthodes statistiques pour évaluer la distinction.

Lorsque plusieurs méthodes d'observation du caractère sont indiquées dans le tableau des caractères (p. ex. VG/MG), des indications sur le choix d'une méthode adaptée figurent à la section 4.2 du document TGP/9.

4.2 *Homogénéité*

4.2.1 Il est particulièrement important pour les utilisateurs de ces principes directeurs d'examen de consulter l'introduction générale avant toute décision quant à l'homogénéité. Cependant, il conviendra de prêter une attention particulière aux points ci-après :

4.2.2 L'homogénéité des variétés allogames doit être déterminée conformément aux recommandations figurant dans l'introduction générale.

4.2.3 L'homogénéité des variétés hybrides doit être déterminée en fonction de la catégorie d'hybride et conformément aux recommandations sur les variétés hybrides figurant dans l'introduction générale.

4.3 *Stabilité*

4.3.1 Dans la pratique, il n'est pas d'usage d'effectuer des essais de stabilité dont les résultats apportent la même certitude que l'examen de la distinction ou de l'homogénéité. L'expérience montre cependant que, dans le cas de nombreux types de variétés, lorsqu'une variété s'est révélée homogène, elle peut aussi être considérée comme stable.

4.3.2 Lorsqu'il y a lieu, ou en cas de doute, la stabilité peut être évaluée plus précisément en examinant un nouveau lot de semences, afin de vérifier qu'il présente les mêmes caractères que le matériel fourni initialement.

5. Groupement des variétés et organisation des essais en culture

5.1 Pour sélectionner les variétés notoirement connues à cultiver lors des essais avec la variété candidate et déterminer comment diviser en groupes ces variétés pour faciliter la détermination de la distinction, il est utile d'utiliser des caractères de groupement.

5.2 Les caractères de groupement sont ceux dont les niveaux d'expression observés, même dans différents sites, peuvent être utilisés, soit individuellement soit avec d'autres caractères de même nature, a) pour sélectionner des variétés notoirement connues susceptibles d'être exclues de l'essai en culture pratiqué pour l'examen de la distinction et b) pour organiser l'essai en culture de telle sorte que les variétés voisines soient regroupées.

5.3 Il a été convenu de l'utilité des caractères ci-après pour le groupement des variétés :

- a) Plante : hauteur (caractère 1)
- b) Feuille : diamètre (caractère 7)
- c) Stérilité mâle : (caractère 14)

5.4 Des conseils relatifs à l'utilisation des caractères de groupement dans la procédure d'examen de la distinction figurent dans l'introduction générale et le document TGP/9 "Examen de la distinction".

6. Introduction du tableau des caractères

6.1 *Catégories de caractères*

6.1.1 Caractères standard figurant dans les principes directeurs d'examen

Les caractères standard figurant dans les principes directeurs d'examen sont ceux qui sont admis par l'UPOV en vue de l'examen DHS et parmi lesquels les membres de l'Union peuvent choisir ceux qui sont adaptés à leurs besoins particuliers.

6.1.2 Caractères avec astérisque

Les caractères avec astérisque (signalés par un *) sont des caractères figurant dans les principes directeurs d'examen qui sont importants pour l'harmonisation internationale des descriptions variétales : ils doivent toujours être pris en considération dans l'examen DHS et être inclus dans la description variétale par tous les membres de l'Union, sauf lorsque cela est impossible compte tenu du niveau d'expression d'un caractère précédent ou des conditions de milieu régionales.

6.2 *Niveaux d'expression et notes correspondantes*

6.2.1 Des niveaux d'expression sont indiqués pour chaque caractère afin de définir le caractère et d'harmoniser les descriptions. Pour faciliter la consignation des données ainsi que l'établissement et l'échange des descriptions, à chaque niveau d'expression est attribuée une note exprimée par un chiffre.

6.2.2 Dans le cas de caractères qualitatifs et pseudo-qualitatifs (voir le chapitre 6.3), tous les niveaux d'expression pertinents sont présentés dans le caractère. Toutefois, dans le cas de caractères quantitatifs ayant cinq niveaux ou davantage, une échelle abrégée peut être utilisée afin de réduire la taille du tableau des caractères. Par exemple, dans le cas d'un caractère quantitatif comprenant neuf niveaux d'expression, la présentation des niveaux d'expression dans les principes directeurs d'examen peut être abrégée de la manière suivante :

Niveau	Note
petit	3
moyen	5
grand	7

Toutefois, il convient de noter que les neuf niveaux d'expression ci-après existent pour décrire les variétés et qu'ils doivent être utilisés selon que de besoin :

Niveau	Note
très petit	1
très petit à petit	2
petit	3
petit à moyen	4
moyen	5
moyen à grand	6
grand	7
grand à très grand	8
très grand	9

6.2.3 Des précisions concernant la présentation des niveaux d'expression et des notes figurent dans le document TGP/7 "Élaboration des principes directeurs d'examen".

6.3 *Types d'expression*

Une explication des types d'expression des caractères (caractères qualitatifs, quantitatifs et pseudo-qualitatifs) est donnée dans l'introduction générale.

6.4 Variétés indiquées à titre d'exemples

Au besoin, des variétés sont indiquées à titre d'exemples afin de mieux définir les niveaux d'expression d'un caractère.

6.5 Légende

- (*) Caractère avec astérisque – voir le chapitre 6.1.2
- QL Caractère qualitatif – voir le chapitre 6.3
- QN Caractère quantitatif – voir le chapitre 6.3
- PQ Caractère pseudo-qualitatif – voir le chapitre 6.3

- MG, MS, VG, VS – voir le chapitre 4.1.5

- (a)-(b) Voir les explications du tableau des caractères au chapitre 8.1.

- (+) Voir l'explication du tableau des caractères au chapitre 8.2.

7. Table of Characteristics/Tableau des caractères/Merkmalstabelle/Tabla de caracteres

	English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielsorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
1. (*)	MG/ VG	Plant: height	Plante : hauteur	Pflanze: Höhe	Planta: altura	
QN	(a)	short	basse	niedrig	baja	3
		medium	moyenne	mittel	media	Divonne 5
		tall	haute	hoch	alta	Biggy, Jowisz 7
2. (*)	VG	Foliage: attitude	Feuillage : port	Blattwerk: Haltung	Follaje: porte	
QN	(a)	erect	dressé	aufrecht	erecto	Biggy, Marlau 1
		erect to semi erect	dressé à demi-dressé	aufrecht bis halb aufrecht	erecto a semierecto	Jeilo 2
		semi erect	demi-dressé	halb aufrecht	semierecto	Divonne 3
3. (+)	VG	Leaf: curvature	Feuille : courbure	Blatt: Biegung	Hoja: curvatura	
QN		absent or very weak	nulle ou très faible	fehlend oder sehr gering	ausente o muy débil	Erecta 1
		weak	faible	gering	débil	3
		medium	moyenne	mittel	media	Polyfine 5
		strong	forte	stark	fuerte	Grande 7
		very strong	très forte	sehr stark	muy fuerte	Jemná 9
4. (*)	VG	Leaf: waxiness	Feuille : pruine	Blatt: Wachsschicht	Hoja: cerosidad	
QN	(a)	weak	faible	gering	débil	Staro 1
		medium	moyenne	mittel	media	Jeilo, Polystar 3
		strong	forte	stark	fuerte	Erecta 5
5. (*)	VG	Leaf: intensity of green color	Feuille : intensité de la couleur verte	Blatt: Intensität der Grünfärbung	Hoja: intensidad del color verde	
QN	(a)	very light	très claire	sehr hell	muy claro	1
		light	claire	hell	claro	2
		medium	moyenne	mittel	medio	Divonne 3
		dark	foncée	dunkel	oscuro	Polyfine 4
		very dark	très foncée	sehr dunkel	muy oscuro	Marlau 5
6. (+)	VG/ MS	Leaf: length	Feuille : longueur	Blatt: Länge	Hoja: longitud	
QN	(a)	short	courte	kurz	corta	3
		medium	moyenne	mittel	media	Divonne, Naomi 5
		long	longue	lang	larga	Jowisz 7
7. (*)	VG/ MS	Leaf: diameter	Feuille : diamètre	Blatt: Durchmesser	Hoja: diámetro	
QN	(a)	small	petit	klein	pequeño	Twiggy 3
		medium	moyen	mittel	medio	Marlau 5
		large	grand	groß	grande	Staro 7

	English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota	
8.	MG	Time of sprouting	Époque de démarrage	Zeitpunkt des Austriebs	Época de brotación		
(+)							
QN	(b)	early	précoce	früh	temprana	Polyvit 3	3
		medium	moyenne	mittel	media	Polyvert	5
		late	tardive	spät	tardía	Erecta	7
9.	VG	Bud: shape	Bourgeon : forme	Knospe: Form	Yema: forma		
(+)							
PQ	(b)	elliptic	elliptique	elliptisch	elíptica	Erecta	1
		round	arrondie	rund	redondeada	Prazská	2
		broad ovate	ovale large	breit eiförmig	oval ancha	Jemná, Staro	3
10.	VG/ MS	Bud: size	Bourgeon : taille	Knospe: Größe	Yema: tamaño		
(+)							
QN	(b)	small	petit	klein	pequeña	Twiggy	1
		medium	moyen	mittel	media	Divonne	3
		large	grand	groß	grande	Staro	5
11.	MG	Time of beginning of flowering	Époque de début de floraison	Zeitpunkt des Blühbeginns	Época de comienzo de la floración		
(+)							
QN	(b)	early	précoce	früh	temprana	Athlet	1
		medium	moyenne	mittel	media	Divonne	3
		late	tardive	spät	tardía	Erecta	5
12.	VG/ MS	Inflorescence: diameter	Inflorescence : diamètre	Blütenstand: Durchmesser	Inflorescencia: diámetro		
(+)							
QN	(b)	small	petit	klein	pequeño	Polyfine	1
		medium	moyen	mittel	medio	Polyvert	2
		large	grand	groß	grande	Bohemia	3
13.	VG	Flower: color	Fleur : couleur	Blüte: Farbe	Flor: color		
PQ	(b)	light pink	rose clair	hellrosa	rosa claro	Jemná	1
		pink	rose	rosa	rosa	Erecta	2
		violet	violet	violett	violeta	Jeilo	3
14.	VS	Male sterility	Stérilité mâle	Männliche Sterilität	Androesterilidad		
(*) (+)							
QN	(b)	absent or very weak	nulle ou très faible	fehlend oder sehr schwach	ausente o muy débil	Twiggy	1
		weak	faible	schwach	débil	Toplau	2
		strong	forte	stark	fuerte	Marlau	3

8. Explications du tableau des caractères

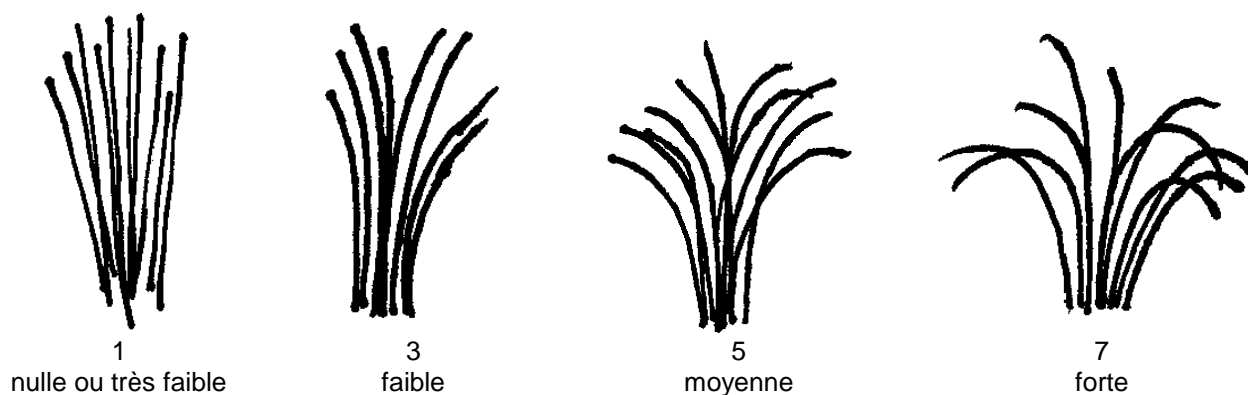
8.1 *Explications portant sur plusieurs caractères*

Les caractères auxquels l'un des codes suivants a été attribué dans la deuxième colonne du tableau des caractères doivent être examinés de la manière indiquée ci-après :

- (a) Plante, feuillage et feuille : les observations doivent être faites la première année sur des plantes complètement développées, avant que les feuilles commencent à se dessécher.
- (b) Bourgeon, inflorescence et fleur : les observations doivent être faites la deuxième année. Plus particulièrement, les observations sur l'inflorescence et la fleur doivent être faites au stade de pleine floraison.

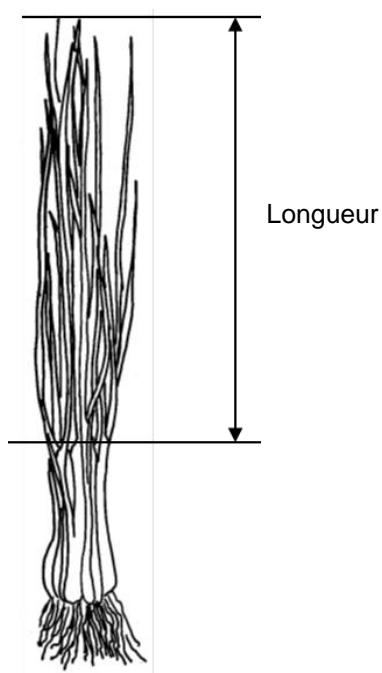
8.2 *Explications portant sur certains caractères*

Ad. 3 : Feuille : courbure



Ad 6 : Feuille : longueur

La longueur des feuilles est la longueur entre le haut de la fausse tige et le sommet des feuilles, en ligne droite.



Ad. 8 : Époque de démarrage

L'époque de démarrage est l'époque où 10% des plantes âgées d'un an présentent de nouveaux germes au début de l'année suivant celle de l'ensemencement.

Ad. 9 : Bourgeon : forme

Les observations doivent être faites lorsque 10% des plantes présentent un bourgeon et juste après l'apparition du bourgeon.

Ad. 10 : Bourgeon : taille

Les observations doivent être faites sur des inflorescences complètement développées, lorsque la spathe est fraîche et avant le début du dessèchement.

Ad. 11 : Époque de début de floraison

L'époque de floraison est l'époque où 10% des plantes présentent des fleurs.

Ad. 12 : Inflorescence: diamètre

Les observations doivent être faites sur la partie la plus large des inflorescences en pleine floraison.

Ad. 14 : Stérilité mâle

Les observations doivent être effectuées sur des fleurs qui viennent de s'ouvrir complètement, la deuxième année. Par temps sec, lorsque les fleurs sont complètement ouvertes, la stérilité mâle doit être évaluée en vérifiant si du pollen est libéré par les anthères. Ce caractère doit être observé plante par plante; l'expression représente le pourcentage de plantes stériles mâles.

Niveau	Note	% stérilité mâle
nulle ou très faible	1	0-10 %
faible	2	11-80 %
forte	3	81-100 %

9. Bibliographie

Brewster, J. L. and Rabinowitch, H. D., 1990: "Onions and Allied Crops: Volume III, Biochemistry, Food Science and Minor Crops", CRC Press, Inc. Boca Raton, Florida.

Brewster, J. L., 1994: "Crop Production Science in Horticulture 3: Onions and other vegetable *Alliums*", CAB International.

Jones, H. A. and Mann, L. K., 1963: "Onions and Their Allies: Botany, Cultivation and Utilisation", Leonard Hill (Books) London Interscience Publishers INC., New York.

Kallos, G. and Bergh, B.O., 1993: "Genetic Improvement of Vegetable Crops."

Konvička, O., 1998: "Česnek, Základy biologie a pěstování, obsahové látky a léčivé účinky", Těšínská tiskárna a.s. Český Těšín.

Vogel, G., 1996: "Handbuch des Speziellen Gemüsebaues", Ulmer Verlag Stuttgart.

10. Questionnaire technique

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
		Date de la demande : (réservé aux administrations)
QUESTIONNAIRE TECHNIQUE à remplir avec une demande de certificat d'obtention végétale		
1. Objet du questionnaire technique		
1.1	Nom botanique	<input type="text" value="Allium schoenoprasum L."/>
1.2	Nom commun	<input type="text" value="Ciboulette"/>
2. Demandeur		
	Nom	<input type="text"/>
	Adresse	<input type="text"/>
	Numéro de téléphone	<input type="text"/>
	Numéro de télécopieur	<input type="text"/>
	Adresse électronique	<input type="text"/>
	Obtenteur (s'il est différent du demandeur)	<input type="text"/>
3. Dénomination proposée et référence de l'obteneur		
	Dénomination proposée (le cas échéant)	<input type="text"/>
	Référence de l'obteneur	<input type="text"/>

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

#4. Renseignements sur le schéma de sélection et la méthode de multiplication de la variété

4.1 Schéma de sélection

Variété résultant d'une :

4.1.1 Hybridation []

4.1.2 Mutation []
(indiquer la variété parentale)

[]

4.1.3 Découverte et développement []
(indiquer le lieu et la date de la découverte, ainsi que la méthode de développement)

[]

4.1.4 Autre []
(veuillez préciser)

[]

4.2 Méthode de multiplication de la variété

4.2.1 Variétés reproduites par voie sexuée

a) Autofécondation []

b) Pollinisation croisée []
i) population []
ii) variété synthétique []

c) Hybride []

d) Autre []
(veuillez préciser)

[]

4.2.2 Autre []
(veuillez préciser)

[]

Les autorités peuvent prévoir que certains de ces renseignements seront indiqués dans une section confidentielle du questionnaire technique.

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

5. Caractères de la variété à indiquer (Le chiffre entre parenthèses renvoie aux caractères correspondants dans les principes directeurs d'examen; prière d'indiquer la note appropriée).

Caractères	Exemples	Note
5.1 Plante : hauteur (1)		
très basse		1[]
très basse à basse		2[]
basse		3[]
basse à moyenne		4[]
moyenne	Divonne	5[]
moyenne à haute		6[]
haute	Biggy, Jowisz	7[]
haute à très haute		8[]
très haute		9[]
5.2 Feuillage : port (2)		
dressé	Biggy, Marlau	1[]
dressé à demi-dressé	Jeilo	2[]
demi-dressé	Divonne	3[]
5.3 Feuille : praline (4)		
faible	Staro	1[]
faible à moyenne		2[]
moyenne	Jeilo, Polystar	3[]
moyenne à forte		4[]
forte	Erecta	5[]
5.4 Feuille : intensité de la couleur verte (5)		
très claire		1[]
claire		2[]
moyenne	Divonne	3[]
foncée	Polyfine	4[]
très foncée	Marlau	5[]

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

Caractères	Exemples	Note
5.5 Feuille : diamètre (7)		
très petit		1[]
très petit à petit		2[]
petit	Twiggy	3[]
petit à moyen		4[]
moyen	Marlau	5[]
moyen à grand		6[]
grand	Staro	7[]
grand à très grand		8[]
très grand		9[]
5.6 Stérilité mâle (14)		
nulle ou très faible	Twiggy	1[]
faible	Toplau	2[]
forte	Marlau	3[]

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

6. Variétés voisines et différences par rapport à ces variétés

Veillez indiquer dans le tableau ci-dessous et dans le cadre réservé aux observations en quoi votre variété candidate diffère de la ou des variété(s) voisine(s) qui, à votre connaissance, s'en rapproche(nt) le plus. Ces renseignements peuvent favoriser la détermination de la distinction par le service d'examen.

Dénomination(s) de la ou des variété(s) voisine(s) de votre variété candidate	Caractère(s) par lequel ou lesquels votre variété candidate diffère des variétés voisines	Décrivez l'expression du ou des caractère(s) chez la ou les variété(s) voisine(s)	Décrivez l'expression du ou des caractère(s) chez vo tre variété candidate
<i>Exemple</i>	<i>Feuille : diamètre</i>	<i>petit</i>	<i>moyen</i>
Observations :			

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

#7. Renseignements complémentaires pouvant faciliter l'examen de la variété

7.1 En plus des renseignements fournis dans les sections 5 et 6, existe-t-il des caractères supplémentaires pouvant faciliter l'évaluation de la distinction de la variété?

Oui [] Non []

(Dans l'affirmative, veuillez préciser)

7.2 Des conditions particulières sont-elles requises pour la culture de la variété ou pour la conduite de l'examen?

Oui [] Non []

(Dans l'affirmative, veuillez préciser)

7.3 Autres renseignements

Utilisation: 1 marché du frais []
2 forçage []
3 industrie []
4 autre []

8. Autorisation de dissémination

a) La législation en matière de protection de l'environnement et de la santé de l'homme et de l'animal soumet-elle la variété à une autorisation préalable de dissémination?

Oui [] Non []

b) Dans l'affirmative, une telle autorisation a-t-elle été obtenue?

Oui [] Non []

Si oui, veuillez joindre une copie de l'autorisation.

Les autorités peuvent prévoir que certains de ces renseignements seront indiqués dans une section confidentielle du questionnaire technique.

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

9. Renseignements sur le matériel végétal à examiner ou à remettre aux fins de l'examen

9.1 L'expression d'un ou plusieurs caractère(s) d'une variété peut être influencée par divers facteurs, tels que parasites et maladies, traitement chimique (par exemple, retardateur de croissance ou pesticides), culture de tissus, porte-greffes différents, scions prélevés à différents stades de croissance d'un arbre, etc.

9.2 Le matériel végétal ne doit pas avoir subi de traitement susceptible d'influer sur l'expression des caractères de la variété, sauf autorisation ou demande expresse des autorités compétentes. Si le matériel végétal a été traité, le traitement doit être indiqué en détail. En conséquence, veuillez indiquer ci-dessous si, à votre connaissance, le matériel végétal a été soumis aux facteurs suivants:

- | | | |
|---|---------|---------|
| a) Micro-organismes (p. ex. virus, bactéries, phytoplasmes) | Oui [] | Non [] |
| b) Traitement chimique (p. ex. retardateur de croissance, pesticides) | Oui [] | Non [] |
| c) Culture de tissus | Oui [] | Non [] |
| d) Autres facteurs | Oui [] | Non [] |

Si vous avez répondu "oui" à l'une de ces questions, veuillez préciser

.....

10. Je déclare que, à ma connaissance, les renseignements fournis dans le présent questionnaire sont exacts :

Nom du demandeur

Signature

Date

[Fin du document]